

3. Délibération 24-2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Agence

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport et notamment son article 12 ;

Vu la délibération 02-2024 du 15 mars 2024 relative à la prochaine Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

L'Assemblée générale désigne, sur proposition du Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, Madame Marie-Amélie LE FUR Présidente de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Ivry-sur-Seine,
le 28 novembre 2024

La Présidente de l'Agence
nationale du Sport

4. Délibération 24.1-2024 relative à la désignation d'un(e) vice-président(e) de l'Agence

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport et notamment son article 12 ;

Vu la délibération 24-2024 relative à l'élection du (de la) Président(e) de l'Agence ;

Vu la délibération 02-2024 du 15 mars 2024 relative à la prochaine Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

L'Assemblée générale désigne Fabienne BOURDAIS, représentante du collège de l'Etat, vice-présidente de l'Agence nationale du Sport.

Fait à Ivry-sur-Seine,
le 28 novembre 2024

La Présidente de l'Agence
nationale du Sport

6. Délibération 25-2024 relative à l'adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport du 30 novembre 2023

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport », et notamment son article 12 ;

Vu le règlement intérieur et financier en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;

Vu la délibération 02-2024 du 15 mars 2024 relative à la prochaine Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 novembre 2023 joint à la présente délibération est adopté.

Fait à Ivry-sur-Seine,
le 28 novembre 2024

La Présidente de l'Agence
nationale du Sport



7. Délibération 26-2024 relative à l'adoption du rapport d'activités 2023 de l'Agence nationale du Sport, présentation par le Directeur général

L'Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ;

Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport », et notamment son article 12 ;

Vu le règlement intérieur et financier en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;

Vu la délibération 02-2024 du 15 mars 2024 relative à la prochaine Assemblée générale de l'Agence nationale du Sport,

Article Unique

Le projet de rapport d'activités 2023 joint à la présente délibération est adopté.

Fait à Ivry-sur-Seine,
le 28 novembre 2024

La Présidente de l'Agence
nationale du Sport

